

PLAN LOCAL D'URBANISME DE DE RUELISHEIM

Etabli conformément aux dispositions du code de l'urbanisme en vigueur
au 1er janvier 2016

ANNEXE SANITAIRE NOTICE SUR LES ORDURES MENAGERES

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2018

Le Maire

Francis DUSSOURD



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets

www.ote.fr

Collecte et traitement des ordures ménagères sur le territoire communal

La collecte et le traitement des ordures ménagères sur le territoire de la commune de Ruelisheim relèvent de la compétence du SIVOM de la Région Mulhousienne.

La collecte des déchets ménagers est réalisée en porte à porte :

- une fois par semaine pour les ordures ménagères
- une fois par semaine pour les déchets verts (du 5 avril au 1er novembre).

- tous les 15 jours pour les déchets recyclables (papiers, emballages en métal, plastique...).

Trois déchetteries proches de Ruelisheim (Pulversheim, Wittenheim et Illzach) permettent l'apport volontaire de déchets spécifiques qui ne peuvent être récoltés dans la collecte décrite ci-dessus. Elles ne sont ouvertes que pour les particuliers. Les déchets des artisans et des commerçants doivent être amenés au Centre de Tri d'Illzach (ou dans toute autre filière appropriée).